tez! écoutez!) Cette nécessité a été démontrée par quelques unes des observations faites par ceux qui ont parlé sur ce sujet Plusieurs hon députés, partisans de la mesure, out dit avoir déjà fait connaître à leurs commettants les dispositions de ce projet et avoir obtenu d'eux de voter dans le sens qu'ils se proposent de le faire. Cela est très bien quant à eux, mais cela ne fait que démontrer que ces hon. messieurs ont jugé nécessaire de consulter leurs mandataires. (Ecoutez! écoutez!) On dit qu'entre eux les médecins ne s'accordent pas, mais je crois que l'on peut en dire autant des avocats, car nous voyons l'hon. député de Peel dire qu'il serait inconstitutionnel de suivre la conduite adoptée par l'hon. député d'Ontario Nord; mais je préfère le mode d'appel au peuple proposé par l'hon. député d'On-tario Nord, " oui " ou " non ", à celui de l'hon. député de Pcel. Le principe a été reconnu par le parlement canadien; il a été introduit dans nos conseils de comté lorsqu'il s'agit d'une somme excédant \$20,000, laquelle ne peut être prélevée sans avoir obtenu, au préalable, le consentement du peuple. Je crois que nous devons être pour la confédération, sinon les craintes manifestées par plusieurs pourraient se réaliser, c'est à-dire, que le rejet de cette union ferait croire à une tendance à l'annexion. Je n'ai pas hésité à donner mon adhésion aux résolutions de la conférence, car je crois que leur adoption scra profitable à ces provinces tout en reserrant les liens de ce pays avec la Grande-Bretagne. Mon attachement aux institutions britanniques n'est pas simulé; c'est un principe que je porte en moi. (Ecoutez! écoutez!) Je crains que si ce projet n'est pas adopté et que les choses continuent comme à présent; que si l'on refuse au Haut-Canada ses justes droits; et que si le traité de réciprocité est abrogé, il se formera une agitation asses grande dans cette province pour nous alarmer sinon pour nous étonner. Une chose m'a frappé, c'est que nul individu dont les tendances en faveur des institutions américaines étaient connues, ue s'est exprimé en faveur du projet actuellement devant la chambre. Je vois dans ce fait un puissant argument en faveur de la mesure Comme je l'ai déjà dit, M. l'ORA-TRUR, et bien que je sois pour la mesure, je crois qu'il ne serait que juste qu'elle fut soumise à l'approbation du peuple avant d'être mise à effet, et, par conséquent, je me ferai un devoir de voter pour l'amendement de l'hon. député de Peel. (Ecouter! écouter!)

M. JACKSON-M, l'Orateur-Je n'ai qu'un mot ou deux à dire avant qu'on ne vote sur cette motion. Je ne puis concilier la conduite de l'hon. député de Peel, qui vote pour qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté en faveur du projet, et qui ensuite propose que ce projet soit soumis au peuple. A l'égard des résolutions adoptées par cette chambre, cet hon. député a dit que le peuple haut-canadien était en faveur du projet; que, pour sa part, il n'y avait aucune objection, qu'il y adhérait même. Je comprends facilement que mon hon, ami d'Ontario Nord puisse voter pour cette résolution : mais ce que je ne comprends pas, c'est que l'on puisse voter pour qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté lui demandant de soumettre le projet à la législature impériale, et qu'après cela l'on fasse volte face et que l'on vote pour la question de soumettre le projet au peuple. Je ne puis comprendre cela. Si je votais pour la motion devant la chambre, je croirais agir à l'encontre du vote que j'ai auparavant donné. (Ecoutes! écoutes!) J'ai dit l'autre soir que mes commettants étaient pour que la chambre adoptat cette mesure, et qu'ils ne considéraient pas nécessaire un appel au peuple. J'ai voté selon leur volonté, et je vais actuellement voter contre la motion de l'hon. député de Peel. Si cela était nécessaire, je crois que je pourrais démontrer à la chambre que si la question était soumise au peuple il en surgirait des résultats tout-à-fait étrangers à la question principale, et que nous n'en connaîtrions pas mieux son opinion. Je pense que tout hon. membre qui a donné son appui aux résolutions doit voter contre la proposition de l'hon. député de Peel. (Kooutes! écoutes!)

L'Hon. M. BROWN - En prenant la parole, mon intention n'est pas de retarder de plus de quelques minutes la division de la chambre; mais je pense que les débats ne doivent pas se terminer sans qu'il soit dit quelques mots de ce côté-ci de la chambre. Parlons d'abord du discours de l'hon. député d'Ontario-Nord (M. M. C. CAMERON.) Dans le cours de ses observations, cet hon. monsieur a dit n'avoir contre moi aucune animosité personnelle. Cela je le crois, et je crois de même que l'hon. monsieur avait le droit de jouir de tous les petits succès qu'il a obtenus en m'attaquent ainsi que l'hon. secrétaireprovincial (M. McDougall.) A mon avis. aucune de ses autres observations méritent